

224C0746
FR0004050250-FS0359

29 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NEURONES
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mai 2024, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 mai 2024, le seuil de 5% du capital de la société NEURONES et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 210 103 actions NEURONES représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,03% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NEURONES sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 24 278 716 actions représentant 39 929 177 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.